

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
DU SUD CHARENTE :
Bassins Tude et Dronne**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 04 mars 2015

L'an deux mille quinze, le quatre Mars deux mille quinze à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

Etaient présents –

M. Laurent BERTAUD
M. Jean Paul LAFRAIS – M. Xavier ORAIN
M. Bernard BERTON
M. Pas de représentant présent
M. Joël JARNY
M. Stéphane BEGUERIE – M. Jean Claude FAURE
M. Yves DUPUY
M. Olivier RIVALAN – M. Fabrice BORDE
M. Jean Pierre CHARBONNIER – Mme Myriam VIGNAUD
M. Joël MOTY
M. Daniel BOUCHERIE
Mme. Lysiane BOUGON-CELERIER
M. Pas de représentant présent
M. Patrick ROBERT- M. François DI VIRGILIO
M. Pas de représentant présent
M. Christophe PETIT
M. Cyril BRARD – M. Bernard CHAUVIT
M. Laurent ESCLASSE – M. Joël LABROUSSE
M. Philippe FOUGA
M. Dominique CHAUMET
M. Damien HERY
M. Bernard HERBRETEAU
M. Pierre BROUILLET - M. Régis STEFANIAK
M. Pas de représentant présent
Mme. Géraldine BOUILLON
M. Joël BONIFACE
M. Jean Marie RIBEREAU
M. M. Loïc SEGUIN
M. Michaël PASQUIER – M. Fabrice GUITARD
M. Pas de représentant présent
Mme. Corinne BILLONNET
M. Pas de représentant présent
M. Thierry JAUVIN
M. Dominique LE GRELLE- M. William RICHARD
M. Pas de représentant présent
Mme. Nicole GELMOT

AIGNES ET PUYPEROUX
AUBETERRE sur DRONNE
BARDENAC
BAZAC
BELLON
BONNES
BORS DE MONTMOREAU
BRIE / CHALAIS
BROSSAC
CHALAIS
CHATIGNAC
CHAVENAT
COURGEAC
COURLAC
CURAC
JUIGNAC
LAPARDE
Les ESSARDS
MEDILLAC
MONTBOYER
MONTIGNAC le COQ
MONTMOREAU-ST-CYBARD
NABINAUD
ORIVAL
PILLAC
RIOUX-MARTIN
ROUFFIAC
St AMAND DE MONTMOREAU
St AVIT
St EUTROPE
St LAURENT DE BELZAGOT
St MARTIAL DE MONTMOREAU
St QUENTIN DE CHALAIS
St ROMAIN
St SEVERIN
YVIERS

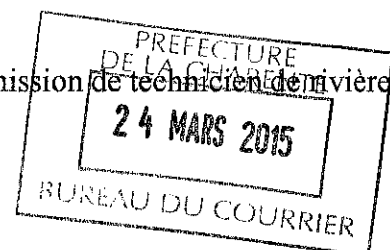
Date de la convocation : 17 Février 2015 - Quorum : 19 - Nbre de votants : 29

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 26

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 13 dont 3 avec voix délibérative

Assistaient à la séance :

M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission de technicien de rivière
M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique 2^e classe



OBJET : Subventions pour les trois Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du territoire

EXPOSE :

Monsieur le Président rappelle la délibération n°384 du 08 février 2011 qui permettait d'octroyer une subvention aux trois groupements présents sur le bassin de la Tude au prorata du bassin versant concerné par ces derniers.

Il encourage depuis des années toutes les initiatives concernant la lutte contre le ragondin qui occasionne de nombreux dégâts aux berges de nos cours d'eau et participent à la dégradation de la qualité de l'eau, ce qui va à l'encontre des objectifs recherchés et notamment de l'atteinte du bon état écologique des eaux.

Le syndicat apporte au cas par cas un soutien logistique, administratif et financier au trois GDON en fonction des luttes engagées sur leurs territoires respectifs.

Le syndicat est associé aux décisions qui sont prises par les GDON qui produisent également des éléments comptables et financiers annuels.

Afin de continuer à lutter efficacement contre les ragondins, les GDON ont besoins de partenaires financiers, il est proposé d'allouer une subvention qui sera réparti au prorata des bassins versants sur lesquels ils interviennent, ainsi que sur les actions entreprises et les résultats obtenus.

Proposition de répartition des subventions : 2100€

- GDON de Chalais : 1200€
- GDON de Montmoreau : 600€
- GDON d'Aubeterre : 300€

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- de donner une subvention à chacun des trois groupements présents sur le territoire syndical :
 - GDON de Chalais : 1200€
 - GDON de Montmoreau : 600€
 - GDON d'Aubeterre : 300€
- qu'afin d'assurer la transparence de l'utilisation de l'argent public et pour répondre aux attentes de la trésorerie de Chalais, chaque groupement devra faire une demande de subvention d'attribution en début d'année civile qui comportera le bilan et le compte de résultat N-1 et le budget primitif de l'année N.
- d'inscrire au budget primitif cette dépense,
- de donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,
J. BONIFACE

